



16^{ème} EDITION DU SALON ITINERANT DE L'HABITAT AU CANADA ET AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE DU 24 AVRIL AU 06 MAI 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Comité National de Pilotage du Salon itinérant de l'Habitat en collaboration avec le Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie et celui des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur organise **du 24 avril au 06 mai 2019** au Canada (Montréal) et aux Etats-Unis d'Amérique (Chicago) la 16^{ème} édition du Salon itinérant de l'Habitat.

Deux expositions auront lieu respectivement à **Montréal, les 26, 27 et 28 avril 2019**, et à **Chicago les 03,04 et 05 mai 2019**.

La journée du 1^{er} sera consacrée à un panel sur le financement de l'habitat.

Le salon est ouvert à tous les acteurs sénégalais de l'Habitat et aussi aux acteurs étrangers qui le souhaitent. La participation se fait sur demande.

Art. Premier

Peuvent participer au Salon 2019 :

Les acteurs du Secteur Public et du Secteur Privé nationaux et étrangers.

Entre autres : les Promoteurs Immobiliers, les Banques, Etablissements financiers et Assurances, les Notaires, les Architectes, Tous les Professionnels (entreprises et organisations opérant dans le secteur du logement).

Art. 2

Le coût de la participation (unitaire) pour les sociétés immobilières sénégalaises est de 4 500 000 FCFA HT (hors transport aérien), et de 5 500 000 F CFA HT pour les sociétés étrangères et les banques. Il inclut la location d'un stand équipé d'environ 9 m2 et l'hébergement pour une personne dans chaque ville d'exposition.

Pour toute personne supplémentaire, un surplus de 2 000 000 FCFA HT sera versé.

Les demandes et confirmations de participation doivent parvenir au plus tard le **15 février 2019** au Comité national de Pilotage du Salon itinérant de l'Habitat :

Liberté VI Terminus du P9 villa n° 7944

BP 2372 DAKAR

Tél. : 33 867 24 41/42/77 731 39 39/ 77 450 33 87/ 77 574 14 98

Fax : 33 867 24 40 // 33 864 29 24

E mail : merryba2002@yahoo.fr; amadou_kam@yahoo.fr

En cas de désistement, 20 % de la somme payée seront retenus par les organisateurs pour les différents frais engagés et le reliquat sera remboursé.

Art. 3

Toute confirmation ou demande acceptée, constitue un engagement ferme et irrévocable de part et d'autre, et oblige :

a) les organisateurs

- à mettre à la disposition du participant un ou plusieurs stands conformément à sa demande

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la participation du requérant.

b) les participants :

- à s'acquitter de l'intégralité de leurs frais de participation au plus tard le **28 février 2019, délai de rigueur ;**
- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour une participation sécurisée ;

Art. 4

Les règlements des frais de participation peuvent être faits comme suit :

- par versement d'espèces
- par chèque bancaire en faveur de : **Salon de l'Habitat**
- par virement

dans le compte n° **25039-01001-097231882-400-16** ouvert à la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS)

Art. 5

Les participants pourront prendre possession de leurs stands la veille de l'inauguration du salon.

Les installations doivent toutes être terminées le jour de l'ouverture avant 12H00.

Art. 6

Outre l'assurance couvrant les objets exposés, le participant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances pouvant couvrir les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers.

Le transport local (aéroport - lieu d'hébergement) et (lieu d'hébergement et salle d'exposition en cas de besoin) à la seule condition que la majorité des participants se déplace ensemble (minimum 15 personnes) et **l'hébergement pour un participant** sont compris dans le montant de la participation.

Art. 7

Durant le salon, il est strictement interdit :

- d'utiliser des produits inflammables dans les halles d'exposition pendant les heures d'ouverture.
- de cuisiner dans les stands ou d'y allumer un feu.

Art. 8

Si, pour des raisons majeures imprévisibles, le salon ne peut avoir lieu, les demandes et confirmations seront annulées et des remboursements auront lieu.



FICHE DE RESERVATION DE STAND 16^{ème} EDITION DU SALON ITINERANT DE L'HABITAT AU CANADA ET AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE DU 24 AVRIL AU 06 MAI 2019

Exposant /raison sociale.....
 Adresse.....
 Tel..... Fax.....
 Email.....
 Ville..... Pays.....
 Nom du responsable de stand.....
 Autres personnes participantes :
 N° Registre de Commerce.....
 Réalisations de la société.....

 Programmes à exposer lors du Salon.....

 N° d'autorisation de lotir ou de construire des programmes à exposer
 Date prévisionnelle de démarrage des travaux de construction
 Date prévisionnelle de livraison
 Banque de référence ou autres.....
 Coordonnées du ou (des) Notaire.....

MODE DE REGLEMENT

Espèces
 Par chèque bancaire
 Par virement
 dans le compte ouvert à la BH S sous n° : **25039-01001-097231882400-16**

APPUIS SOLLICITES

* Hébergement par le Comité Oui Non
 * Transport aérien avec le Comité Oui Non

NB : Tous les stands sont équipés (d'un bureau et de 3 chaises).
 Un certain nombre de commodités (1 photocopieuse, connexion WIFI) sera mis à la disposition des participants dans le stand réservé au secrétariat.

Dakar, le.....

Signature et Cachet du Responsable

NB : Cette fiche doit parvenir au Comité National de Pilotage, revêtue de la mention « LU ET APPROUVE ».